

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour de mars 2016, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantal Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Dave Landry et Pierre Després, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2016-03-28 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2016-03-29 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2016-03-30 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter les comptes du mois de février 2016 totalisant une somme de vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-neuf sous (24 893,69 \$), pour la Municipalité, de cent soixante-quatorze dollars et soixante sous (174,60 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 7 mars 2016

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Au nom de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Dennis Pelletier, attaché politique, accuse réception copie conforme d'une lettre adressée à Madame Denise Jalbert, directrice générale par intérim à la Ville de Pohénégamook, ainsi qu'une copie de la résolution 2016-02-26 faisant référence à l'appui que la Municipalité de Saint-Athanase accorde à la Ville de Pohénégamook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour le maintien des services du ministère des Transports dans la Ville de Pohénégamook. M. Pelletier a porté cette correspondance à l'attention de Monsieur D'Amour pour l'en informer.
- Au nom de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Dennis Pelletier, attaché politique, accuse réception de la résolution 2016-02-22 faisant référence à une demande de subvention pour les travaux de voirie municipale. M. Pelletier a porté cette correspondance à l'attention de Monsieur D'Amour et avise la municipalité qu'un suivi sera fait.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Dans le cadre de la journée dédiée à la famille Témiscouataine qui aura lieu le 4 juin prochain dans la municipalité de Saint-Eusèbe, le comité composé de différents partenaires dont Les Maisons de la famille du Témiscouata, la Municipalité de Saint-Eusèbe, la Table COSMOSS, l'Équipe des Saines habitudes de vie, le CPE-BC « Les Calinours », le CISSS et autres, sollicite une aide financière de la Municipalité de Saint-Athanase.
-

2016-03-31 DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA 2016

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de verser un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) au Regroupement Acti-Familles dans le cadre d'une journée dédiée à la famille Témiscouataine le samedi 4 juin prochain, à St-Eusèbe.

- Mesdames Lyne Bouchard, coordonnatrice par intérim et Claudie Bouchard-Jalbert, animatrice, de la Maison Pirana, remercient chaleureusement la Municipalité de Saint-Athanase pour son implication financière dans la réalisation du Brunch Mérite Pro-Jeunes. Cette activité a permis de remettre une bourse et un méritas à 9 jeunes de 8 à 17 ans.

2016-03-32 AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 250 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$

Avis de motion est par la présente donné par Madame Andrée Lebel, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour la pose de gravier et l'asphaltage, sur une portion du chemin de la Rivière Noire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)

2016-03-33 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL DE L'URBANISTE

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser, Madame Francine Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Monsieur André St-Pierre, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase tous les documents relatifs au contrat de travail de l'urbaniste intervenu entre les municipalités de Saint-Athanase, Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Marc-du-Lac-Long.

2016-03-34 AUTORISATION DE PAIEMENT DÈS RÉCEPTION D'UNE FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG POUR LES DÉPENSES RELIÉES AU SERVICE D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase a procédé à l'engagement de Monsieur Guillaume Chrétien à titre d'inspecteur en bâtiment, en urbanisme et en environnement, le 11 janvier 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase considère que M. Chrétien possède l'expertise et la fonction nécessaires aux fins de gestion des problématiques de castors nuisibles sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de demander à la MRC de Témiscouata que la gestion des problématiques de castors sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase ne soit plus prise en charge en fonction de leur permis afin de permettre à la municipalité de formuler une demande de permis SEG à la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**2016-03-37 AUTORISATION DE SE DÉPARTIR
D'ÉQUIPEMENTS OU D'OBJETS DÉSUETS OU NON
UTILISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que ce conseil, autorise la directrice générale ou tout autre représentant désigné à disposer des équipements ou des objets qui ne sont plus utiles pour la Municipalité, que ce soit par des dons aux organismes locaux, par l'envoi aux rebuts des objets désuets ou par la vente ou don aux citoyens.

2016-03-38 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'adhérer comme membre corporatif au montant de cinquante dollars (50 \$) pour l'année 2016 à Action Chômage Kamouraska Inc.

**2016-03-39 PROJET PACTE RURAL - RÉOLUTION D'APPUI
AU PROJET DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE
DU CENTRE DES LOISIRS DE SAINT-ATHANASE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Athanase appuie le

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu que la Municipalité de Saint-Athanase demande sous invitation, une proposition pour les coûts d'utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l'année 2016;

QUE la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le 30 mars 2016.

2016-03-44 APPEL D'OFFRE DE SERVICES – BALAYAGE DES RUES – SAISON ESTIVALE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin de faire balayer les rues avant le début de l'été 2016 ;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu que Madame Francine Morin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Athanase, soit autorisée à faire parvenir sous invitation une proposition pour le balayage des rues et aux intersections de la municipalité pour la saison estivale 2016.

QUE la proposition devra être acheminée au bureau municipal, au plus tard le 30 mars 2016.

2016-03-45 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉPANDAGE DU CHLORURE DE CALCIUM POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 3 mars dernier pour du chlorure de calcium liquide, comprenant le transport et l'épandage de l'entreprise Somavrac, c.c.;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu de mandater la compagnie Somavrac, c.c. pour faire l'épandage de 50 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au taux de 0,3700 \$ / litre pour une somme de 18 500 \$ taxes en sus, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, des produits et accessoires nécessaires à cet épandage qui se fera sous la supervision de l'employé de la voirie.

QUE la livraison est prévue dans la semaine du 20 juin, si les conditions météorologiques le permettent.

2016-03-46 **NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX À CARACTÈRE
ENVIRONNEMENTAL**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Athanase peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase a conclu une entente avec la MRC de Témiscouata pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et du Chapitre 15 de notre règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier;

Appuyé par Madame Andrée Lebel;

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Athanase nomme Mathieu Lehoux et Michelle Caron, employés de la MRC de Témiscouata, à titre de fonctionnaires désignés pour l'application et la délivrance des permis et des certificats requis en vertu des règlements suivants :

- Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);
- LE CHAPITRE 15 SECTEURS DE CONTRAINTES NATURELLES du Règlement de zonage.

2016-03-47 **ACCEPTATION DE LA PUBLICITÉ INFO
DIMANCHE- ALBUM SOUVENIR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase avait reçu une proposition d'Info Dimanche en mai 2015 pour un projet de publicité dont l'objectif est de mettre en relief par le biais de reportages retraçant leur histoire et leur développement un nombre important d'entreprises et d'organismes qui font leur marque dans le milieu tout en contribuant de façon très significative à l'essor socio-économique de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent dans son ensemble ;

ATTENDU QUE ce projet prendra la forme d'un album souvenir prestige à reliure et sera en distribution porte-à-porte en début au courant de l'année 2016 ;

ATTENDU QUE ce produit se veut un outil de référence très sérieux ;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase adhère à ce projet en partenariat avec les 3 autres municipalités du Transcontinental.

QUE le format choisi est un quart de page à l'intérieur de l'album au montant de 275 \$, taxes en sus.

QUE le format choisi par les 3 autres municipalités participantes à ce projet soit le même que celui de la municipalité de Saint-Athanase.

2016-03-48 FERMETURE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT le temps doux annoncé pour la semaine du 6 mars 2016 et le mauvais état de la patinoire que cela pourra engendrer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu d'entériner la fermeture de la patinoire pour le reste de la saison à compter du dimanche 6 mars 2016.

2016-03-49 VERSEMENT DU SALAIRE DÛ À MONSIEUR SAMUEL VIENS – PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2015-2016

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser qu'à compter du 27 décembre 2015 les conditions climatiques étaient favorables pour permettre à l'employé de la patinoire, Monsieur Samuel Viens, de procéder à l'ouverture de la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE l'employé de la patinoire a débuté les opérations d'entretien de celle-ci le 30 décembre seulement;

ATTENDU QUE les écritures comptables liées au processus de fermeture de fin d'année étaient terminées au moment de la réception de la première feuille de temps de Monsieur Samuel Viens, employé de la patinoire pour la saison 2015-2016;

ATTENDU QUE les jours de travail non-payés reliés à cette période devront lui être remboursés à la fin de la saison, soit quatre jours (4);

POUR CES RAISONS, Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Madame Francine Morin à verser le salaire dû à Monsieur Samuel Viens provenant de sa première feuille de temps (représentant quatre (4) jours sur sept (7) tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente résolution.

**2016-03-50 DEMANDE DE COMMANDITE – ATELIER
CULINAIRE - SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE –
PETITE BOUFFE DES FRONTIÈRES**

Il est proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu de verser un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) à la Petite bouffe des Frontières pour aider à défrayer une partie des coûts reliés à un atelier culinaire tenu à Saint-Athanase dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2016.

**2016-03-51 VENTE DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ AU 1156
ROUTE DE PICARD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du terrain situé au 1156, route de Picard, d'une superficie de 5806,50 m², lequel est constitué du lot n° 38-A-P et 38-A-2, rang 5 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain est situé dans une zone Agroforestière EA/F dont il est possible de faire comme activité les éléments suivants :

- Résidence Unifamiliale
- Implanter une maison mobile
- Résidence de villégiature
- Industrie :
 - Conserverie de fruits et de légumes
 - Industrie de fruits et de légumes congelés
 - Autres industries de produits alimentaires à base de fruits et de légumes
 - Industrie du beurre
 - Industrie du lait de consommation
 - Industrie de concentré de lait
 - Industrie du fromage
 - Fabrication de crème glacée et de desserts congelés
 - Fabrication artisanale du beurre, du fromage et autres produits laitiers
 - Autres industries de produits laitiers et succédanés
 - Meunerie
 - Industrie de mélanges à base de farine de table préparée
 - Industrie de céréales de petit déjeuner
 - Industrie de biscuits et de craquelins
 - Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie
 - Industrie de portes et de fenêtres en bois
 - Industrie de parquets en bois dur

- Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles
- Industrie de la préfabrication de maisons
- Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois
- Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois
- Industrie d'éléments de charpente en bois
- Autres industries du bois travaillé
- Industrie de boîtes et de palettes en bois
- Industrie du cercueil
- Industrie de la préservation du bois
- Industrie du bois tourné et façonné
- Industrie de panneaux de particules et de fibres
- Industrie de panneaux de copeaux (agglomérés)
- Autres industries du bois
- Industrie du meuble de maison en bois
- Industrie du meuble de bureau, en bois
- Industrie d'enseignes en bois (excluant les enseignes au néon)
- Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille)
- Industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille
- Industrie d'équarrissage
- Industrie de boyaux naturels pour saucisses
- Industrie de la transformation du poisson
- Industrie d'aliments pour chats et chiens
- Industrie d'aliments pour autres animaux
- Industrie de confiseries chocolatées
- Industrie du sucre de canne et de betteraves
- Industrie de transformation des produits de l'érable
- Moulin à huile végétale
- Industrie de pâtes alimentaires
- Malterie
- Rizerie
- Industrie du thé et du café
- Industrie de croustilles, de bretzels et de maïs soufflé
- Autres industries de produits alimentaires
- Industrie de boissons gazeuses
- Industrie d'alcools destinés à la consommation
- Industrie de la bière
- Industrie du vin et du cidre
- Industrie de l'eau naturelle
- Industrie de la glace
- Autres industries de boissons
- Industrie du bardeau
- Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage
- Industrie de placages en bois
- Industrie de contreplaqués en bois
- Extraction :
 - Pierre de taille
 - Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement
 - Extraction du sable et du gravier
 - Extraction de la glaise, de l'ardoise et de matériaux réfractaires
- Élevage
- Culture
- Foresterie
- Installations sportives
- Récréotourisme
- Infrastructure de transport

- Services publics

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé sur ce terrain sera déménagé sur un autre terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est arpenté et prêt pour une construction autorisée en zone EA/F;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier de mettre en vente le terrain municipal d'une superficie de 5806,50 m² situé au 1156, route de Picard, lequel est constitué du lot n° 38-A-P et 38-A-2, rang 5 du cadastre du Québec, au prix de 15 000 \$; les frais inhérents à cette vente, dont les frais et honoraires des professionnels, seront à la charge de l'acheteur;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente au nom de la municipalité;

D'AUTORISER l'urbaniste à signer tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

2016-03-52 **DÉDOMMAGEMENT : DÉNEIGEMENT DU TOIT
DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE les élus municipaux sont tenus de fournir et autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurer une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir;

ATTENDU que les membres du conseil ont opté pour un déneigement préventif vu l'accumulation importante de neige sur le toit du Centre des Loisirs au cours des dernières semaines;

ATTENDU que la Municipalité a mandaté des citoyens pour réaliser le déneigement du toit du Centre des Loisirs, à titre préventif;

Il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** de verser un montant forfaitaire de 25 \$ par personne ayant procédé au déneigement du toit du Centre des Loisirs le mercredi 17 février, le samedi 6 mars et le lundi 7 mars 2016 dont la liste est annexée à la présente résolution;

RAPPORT DES ÉLU(E)S

ANDRÉ ST-PIERRE

- Compte-rendu – Brunch de la Sûreté du Québec.

ANDRÉE LEBEL, ANDRÉ ST-PIERRE, FRANCINE MORIN

- Compte-rendu – Rencontre avec M. Jean D’Amour à Rivière-du-Loup le 15 février 2016.

ANDRÉE LEBEL

- Compte-rendu – Rencontre du Service ambulancier à Rivière-Bleue.

ANDRÉE LEBEL, ANDRÉ ST-PIERRE

- Compte-rendu – Rencontre du comité pour la coopérative le 18 février 2016.

ANDRÉ ST-PIERRE, FRANCINE MORIN

- Compte-rendu – Rencontre des maires et des DG le 1^{er} mars. Suivi des quatre conseils municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont discutés lors de la période de questions :

- Demande d’un citoyen d’élargir la glissière de sécurité sur le pont situé sur le chemin des Érables.

CLÔTURE

A 20 H 49 minutes tous les sujets inscrits à l’ordre du jour étant épuisés le président de l’assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l’assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipa l.